

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

DÉCISION N° 2026-PR-092 DU 24 JUILLET 2026 PORTANT HOMOLOGATION DES RÈGLEMENTS PARTICULIERS DU JEU DE LOTÉRIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN RÉSEAU PHYSIQUE DE DISTRIBUTION ET EN LIGNE DÉNOMMÉ « *CHAMBRE FORTE* »

La présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2025-161 du 16 octobre 2025 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2026-093 du 26 mars 2026 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « *Chambre Forte* » ;

Vu les demandes d'homologation des règlements particuliers du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en réseau physique de distribution et en ligne dénommé « *Chambre Forte* » déposées le 20 juillet 2026 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrées sous les numéros LFDJ-HR-2026-314-ChambreForte-PDV et LFDJ-HR-2026-314-ChambreForte-Ligne ;

Vu les autres pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en réseau physique de distribution dénommé « *Chambre Forte* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2026-314-ChambreForte-PDV.

Article 2 : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Chambre Forte* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2026-314-ChambreForte-Ligne.

Article 3 : Les règlements de jeu tels qu'homologués sont annexés à la présente décision.

Article 4 : Les règlements de jeu tels qu'homologués seront publiés sur le site Internet de l'Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de les publier sur son site Internet et de les tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d'enregistrement des jeux.

Article 5 : La directrice générale de l'Autorité nationale des jeux est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 24 juillet 2026.

Le Président de l'Autorité nationale des jeux

Pascal CHÈVREMONT

Décision publiée sur le site de l'ANJ le 24 juillet 2026

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet
dénommé « CHAMBRE FORTE »
(Applicable à compter du 5 octobre 2026)**

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu réparties en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente d'une unité de jeu est fixé à 3 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 3 € ».

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	50 000 €	100 000 €
5 lots de	1 000 €	5 000 €
500 lots de	60 €	30 000 €
129 000 lots de	30 €	3 870 000 €
129 000 lots de	15 €	1 935 000 €
740 000 lots de	6 €	4 440 000 €
500 000 lots de	3 €	1 500 000 €
1 498 507 lots formant un total de		11 880 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global d'une unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur une même unité de jeu.

**Article 4
Description du jeu**

4.1 L'unité de jeu comporte deux surfaces de jeu réparties comme suit :

- Une surface de jeu dénommée « NUMÉROS GAGNANTS », composée de six symboles « diamant » ;
- Une surface de jeu dénommée « VOS NUMÉROS », composée de quatre zones de jeu réparties comme suit :
 - Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x1, comportant neuf symboles « lingot d'or » ;
 - Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x2, comportant sept symboles « lingot d'or » ;

- Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x5, comportant deux symboles « lingot d'or » ;
- Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x10, comportant un symbole « lingot d'or ».

4.2 Les éléments inscrits sous chaque zone de jeu de la surface de jeu « VOS NUMÉROS » sont des numéros. Il y a au total dix-neuf numéros à découvrir : neuf numéros dans la zone de jeu x1, sept numéros dans la zone de jeu x2, deux numéros dans la zone de jeu x5 et un numéro dans la zone de jeu x10.

Un montant en euros, inscrit en chiffres, est associé à chaque numéro. Il y a au total dix-neuf montants à découvrir : neuf montants dans la zone de jeu x1, sept montants dans la zone de jeu x2, deux montants dans la zone de jeu x5 et un montant dans la zone de jeu x10. Les montants pouvant être découverts sont les suivants : 3 €, 6 €, 15 €, 30 €, 60 €, 1 000 €, 50 000 € dans la zone de jeu x1 ; 3 €, 6 €, 15 €, 30 € dans la zone de jeu x2 ; 3 €, 6 € dans la zone de jeu x5 ; 3 €, 6 €, 100 € dans la zone de jeu x10, à l'exclusion de tout autre montant.

Les éléments inscrits sous la surface de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » sont des numéros. Il y a au total six numéros à découvrir, soit un numéro sous chaque diamant de la surface de jeu « NUMÉROS GAGNANTS ».

Les numéros pouvant être découverts sous les deux surfaces de jeu ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, à l'exclusion de tout autre numéro.

Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la même surface de jeu.

4.3 Le joueur clique sur chacun des six diamants de la surface de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » et découvre six numéros selon les modalités mentionnées à l'article 4.2.

4.4 Le joueur clique sur chacun des dix-neuf symboles « lingot d'or » de la surface de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre dix-neuf numéros et les montants en euros associés, selon les modalités mentionnées à l'article 4.2.

4.5 Si le joueur découvre, dans la surface de jeu « VOS NUMEROS », un ou plusieurs numéros identique(s) à un ou plusieurs numéros des surfaces de jeu « NUMEROS GAGNANTS », l'unité de jeu est gagnante. Le joueur remporte le ou les montants en euros associé(s) au(x) numéro(s) de la surface de jeu « VOS NUMEROS » identique(s) au(x) numéro(s) des surfaces de jeu « NUMEROS GAGNANTS » découvert(s), multiplié(s) par le coefficient multiplicateur de la zone de jeu dans laquelle le(s) numéro(s) identique(s) a(ont) été découvert(s).

4.6 À l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 20/07/2026,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

V. DANO

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux dénommé
« CHAMBRE FORTE »**

(Applicable à compter du 5 octobre 2026)

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux, publié sur le site de l'Autorité nationale des jeux et www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « CHAMBRE FORTE » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions de tickets : chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 3 euros.

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	50 000 €	100 000 €
5 lots de	1 000 €	5 000 €
500 lots de	60 €	30 000 €
129 000 lots de	30 €	3 870 000 €
129 000 lots de	15 €	1 935 000 €
740 000 lots de	6 €	4 440 000 €
500 000 lots de	3 €	1 500 000 €
1 498 507 lots formant un total de		11 880 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur un même ticket.

**Article 4
Description du jeu**

4.1 Le ticket est composé de plusieurs surfaces de jeu réparties comme suit :

- Deux surfaces de jeu dénommées « NUMÉROS GAGNANTS », représentées chacune par trois diamants, disposées de part et d'autre de la surface de jeu « VOS NUMÉROS ».
- Une surface de jeu dénommée « VOS NUMÉROS », composée de quatre zones de jeu réparties comme suit :
 - Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x1, comportant neuf symboles « lingot d'or » ;

- Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x2, comportant sept symboles « lingot d'or » ;
- Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x5, comportant deux symboles « lingot d'or » ;
- Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x10, comportant un symbole « lingot d'or ».

4.2 Les éléments inscrits sous chaque zone de jeu de la surface de jeu « VOS NUMÉROS » sont des numéros avec leur transcription en lettres. Il y a au total dix-neuf numéros à découvrir : neuf numéros dans la zone de jeu x1, sept numéros dans la zone de jeu x2, deux numéros dans la zone de jeu x5 et un numéro dans la zone de jeu x10.

Un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, est associé à chaque numéro. Il y a au total dix-neuf montants à découvrir : neuf montants dans la zone de jeu x1, sept montants dans la zone de jeu x2, deux montants dans la zone de jeu x5 et un montant dans la zone de jeu x10. Les montants pouvant être découverts sont les suivants : 3 €, 6 €, 15 €, 30 €, 60 €, 1 000 €, 50 000 € dans la zone de jeu x1 ; 3 €, 6 €, 15 €, 30 € dans la zone de jeu x2 ; 3 €, 6 € dans la zone de jeu x5 ; 3 €, 6 €, 100 € dans la zone de jeu x10, à l'exclusion de tout autre montant.

Les éléments inscrits sous les surfaces de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » sont des numéros avec leur transcription en lettres. Il y a au total six numéros à découvrir, soit un numéro sous chaque diamant des surfaces de jeu « NUMÉROS GAGNANTS ».

Les numéros pouvant être découverts sous les surfaces de jeu ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, à l'exclusion de tout autre numéro.

Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la même surface de jeu.

4.3 Le joueur gratte les six symboles « diamant » des surfaces de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » et découvre six numéros selon les modalités mentionnées à l'article 4.2.

4.4 Le joueur gratte les dix-neuf symboles « lingot d'or » de la surface de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre dix-neuf numéros et les montants en euros associés, selon les modalités mentionnées à l'article 4.2.

4.5 Si le joueur découvre, dans la surface de jeu « VOS NUMEROS », un ou plusieurs numéros identique(s) à un ou plusieurs numéros des surfaces de jeu « NUMEROS GAGNANTS », le ticket est gagnant. Le joueur remporte le ou les montants en euros associé(s) au(x) numéro(s) de la surface de jeu « VOS NUMEROS » identique(s) au(x) numéro(s) des surfaces de jeu « NUMEROS GAGNANTS » découvert(s), multiplié(s) par le coefficient multiplicateur de la zone de jeu dans laquelle le numéro identique a été découvert.

4.6 Si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 20/07/2026,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

V. DANO